

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 avril 2024 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 11/04/2024

Date de publication : 25 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit avril à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 16 - Absents : 10 dont pouvoirs : 3

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Marino CASSEZ après le vote des décisions.

PROCURATIONS : Jean-Louis CONIL à Marino CASSEZ, Claude SERRA à Christian ORTEGA, Christian ZEDET à Jean-Marc MACARIO.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Henri CHIRIS, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Michèle PAGANIN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'antenne de la Maison Départementale de l'Autonomie de Grasse – Intervention de Sébastien MARTIN, Directeur de la Maison Départementale de l'Autonomie des Alpes-Maritimes

2. Projets de décisions du bureau

DB2024_040 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Renouveau de l'adhésion à l'Association French Tech Côte d'Azur – FTCA et versement de la cotisation au titre de l'exercice 2024

DB2024_041 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Renouveau de l'adhésion à l'agence de développement économique de la Région Sud – RisingSUD et versement d'une cotisation au titre de l'exercice 2024

DB2024_042 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Renouveau de l'adhésion à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN et versement d'une cotisation au titre de l'exercice 2024

DB2024_043 : EMPLOI, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Soutien régional en faveur des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

DB2024_044 : SPORTS - Restructuration de la piscine Altitude 500

DB2024_045 : AMENAGEMENT - Promesse de convention de servitude de passage de canalisations publiques souterraines électriques en terrain privé

3. Présentation CITEO

4. Présentation par l'association Communes Forestières 06 - Prévention des feux de forêt

5. Point sur la mutualisation du parc automobile avec les communes

6. Questions diverses

- Point sur le forum « services au public et aux associations » commune de Saint-Auban 05 septembre 2024

➤ Présentation de l'antenne de la Maison Départementale de l'Autonomie de Grasse

Intervention de Sébastien MARTIN, Directeur de la Maison Départementale de l'Autonomie des Alpes-Maritimes et du Dr. Hanan EL OMARI

➤ Projets de décisions du bureau

Décision n° DB2024_040 : Renouveau de l'adhésion à l'Association French Tech Côte d'Azur – FTCA et versement de la cotisation au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Initiative publique innovante portée par le Ministère de l'Economie, la French Tech impulse localement sur le territoire maralpin des dynamiques collectives avec l'objectif de valoriser l'écosystème des start-ups au niveau national et à l'international.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est impliquée dans la French Tech Cote d'Azur depuis sa création, participant activement aux côtés des autres EPCI partenaires, à sa labellisation obtenue en 2015 et à la poursuite de cette dynamique.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'association French Tech Côte d'Azur pour l'exercice 2024, d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 5 000 € et de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein des instances de l'association.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association French Tech Côte d'Azur – FTCA au titre de l'exercice 2024 ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur le Président, Jérôme VIAUD, en tant que titulaire et Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique, Christian

ORTEGA, en tant que suppléant pour siéger au sein des instances de l'association French Tech Côte d'Azur ;

- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif au déploiement des actions de l'association French Tech Côte d'Azur sur le territoire du Pays de Grasse ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Décision n°DB2024_041 : Renouvellement de l'adhésion à l'agence de développement économique de la Région Sud – RisingSUD et versement d'une cotisation au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La nouvelle agence régionale de développement économique de la Région Sud, RisingSUD, ex-agence régionale pour l'innovation et l'internationalisation (ARII) a été fondée en 2014 par l'Etat, la Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, la Banque des Territoires et Bpifrance. Cette agence a pour missions d'accélérer la croissance des entreprises à l'international et d'être le bras armé de la Région sur les 8 filières d'excellence portées par des Opérations d'Intérêt Régional (OIR). Elle joue le rôle de passerelle entre décideurs et propose des programmes d'accompagnement en matière d'ingénierie financière, de conseil RH, d'ingénierie de projets, de marketing, de communication et d'intelligence économique.

En 2021, la gouvernance de l'agence a été élargie afin d'impliquer les différents territoires et forces vives dans son pilotage, notamment les EPCI.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au collège 3 (collectivités et leurs établissements) de l'agence RisingSUD, d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 5 000 € et de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein des instances de cette agence.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'Agence régionale de développement économique, « RisingSUD » au titre de l'exercice 2024 ;
- **DE DÉSIGNER** Jérôme VIAUD délégué titulaire et Christian ORTEGA en tant que délégué suppléant pour siéger au sein des instances de l'agence RisingSUD ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Décision n°DB2024_042 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN et versement d'une cotisation au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Vice-président, Pierre ASCHIERI, expose au bureau communautaire :
La politique intercommunale conduite en faveur du développement touristique du Pays de Grasse mise en œuvre par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, a pour objectif de positionner Grasse et le Pays de Grasse comme une destination touristique incontournable, riche d'une offre culturelle, patrimoniale, sportive et de nature de qualité. Au titre de ses missions statutaires, l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN, assure la sauvegarde historique et le développement touristique de la RN 85. En ce sens, ladite association contribue à l'attractivité territoriale et favorise son rayonnement.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN et d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 7 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Vice-président propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote et quittent la salle : Monsieur le Président et Jean-Marc DELIA.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN au titre de l'exercice 2024 ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 7 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Décision n°DB2024_043 : Soutien régional en faveur des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) constitue un outil de proximité au service des demandeurs d'emploi exclus du marché de travail. L'objectif est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics par la mise en œuvre de parcours vers et dans l'emploi adapté à chaque situation individuelle. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité se doter d'une nouvelle politique de soutien aux PLIE, adossée aux objectifs stratégiques de la politique économique régionale, dans une logique de performance pour laquelle la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse peut bénéficier d'une aide supplémentaire de la Région à hauteur de 45 000 euros pour l'année 2024.

Il est donc proposé au bureau communautaire de déposer une demande de subvention en soutien au PLIE du Pays de Grasse pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer un dossier sollicitant une subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Décision n°DB2024_044 : Restructuration de la piscine Altitude 500

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Dans le cadre du projet de restructuration de la piscine Altitude 500, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite solliciter des cofinancements extérieurs.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement prévisionnel de l'opération et à déposer les demandes de subventions.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération de restructuration de la piscine Altitude 500 ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de l'Europe, de l'Etat (Fonds vert, ADEME, agence de l'eau), de la Région, du Département et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_045 : Promesse de convention de servitude de passage de canalisations publiques souterraines électriques en terrain privé

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
Le programme immobilier Quintessence, avenue Pierre Séward à Grasse, nécessite le déplacement d'ouvrages électriques. Les travaux ainsi requis sur le réseau électrique qu'à en charge la société ENEDIS, impliquent le passage en souterrain de la ligne électrique sur les parcelles cadastrées section BZ numéro 606 et numéro 607 sises à Grasse et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
En conséquence, il convient de formaliser cette servitude par la passation d'une promesse de convention de servitude de canalisations souterraines électriques.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude de réseau électrique basse tension souterrain affectant les parcelles cadastrées section BZ n° 606 et n° 607 sises à Grasse et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse selon les caractéristiques indiquées ;
- **D'AUTORISER** le passage temporaire des lignes électriques en aérien au-dessus desdites parcelles ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer la promesse de convention dont le modèle est joint à la présente ;
 - **D'AUTORISER** le Président à réitérer la promesse par acte authentique et à le signer, étant entendu que les frais notariés et de publication y afférents restent à la charge de la société ENEDIS ;
 - **D'AUTORISER** l'encaissement de la compensation financière unique et forfaitaire liée à la constitution de cette servitude.
-

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Présentation sur la lutte contre les déchets abandonnés (collecte hors foyer) par CITEO**
- **Présentation par l'association Communes Forestières 06 - Prévention des feux de forêt – Intervention de Grégory CORNILLAC**
- **Point sur la mutualisation du parc automobile avec les communes**
- **Questions diverses**
 - o *Point sur le forum « services au public et aux associations » commune de Saint-Auban 05 septembre 2024*

Fin de la séance à 17h05

Fait à Grasse, le 23 avril 2024

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

